

RECOMMANDATIONS  
POUR LA REDACTION  
D'UN MEMOIRE

Cette note s'appuie sur des extraits du *Tapuscrit*, Paris, d. EHESS. 1971-1999, et comprend des recommandations complémentaires.

Le mémoire de recherche de master 1 est plus modeste que celui de M2 et fait généralement une quarantaine de pages (hors annexes éventuelles). Il est déconseillé de l'imprimer en interligne simple, ainsi qu'en recto-verso. Une possibilité est de l'imprimer en interligne 1,5 avec une police Times New Roman de taille 12, en recto-seulement, et avec des marges de 2,5 cm à gauche, en bas et à droite (il faut prévoir, en prévision de la reliure, une marge plus importante à gauche : par exemple, 3,5 cm).

L'essentiel du document réside dans le texte principal qui comprend **une introduction, plusieurs parties et une conclusion**.

À l'intérieur d'une partie, il est recommandé de **ne pas multiplier les niveaux de titres**. Dans une même partie, deux niveaux de décomposition sont suffisants.

- I. Première partie
  - A. Première section
  - Première sous-section
  - Deuxième sous-section
  - Etc.
  - B. Deuxième section
  - Etc.
- II. Deuxième partie
- Etc.

En plus du texte principal, le mémoire comporte une page de garde, un sommaire ou une table des matières (on parle de « sommaire » si le plan est reproduit en début du document, et de « table de matières » s'il est reproduit à la fin), et une section bibliographique (placée à la fin du mémoire).

Peuvent également figurer en fin de mémoire : des annexes, une table des tableaux et des illustrations, un index, etc.

- L'ensemble du mémoire doit respecter les **règles typographiques** usuelles en français.  
En particulier :
  - Les mots étrangers sont en italiques.
  - Les majuscules sont accentuées : « À la suite de » ; « Émile Durkheim », etc.
  - Ponctuation : certains signes (point d'interrogation, point d'exclamation, double point, point-virgule) sont précédés d'un espace (insécable) ; d'autres (virgules, points) ne sont séparés du mot qu'ils précèdent par aucun espace, mais sont suivis d'un espace.
  - Les titres de livres, de périodiques, d'œuvres se mettent en italiques.

- Les **citations** dans le texte doivent respecter des règles présentées en détail ci-dessous (section 2)

- Les **notes** seront présentées en bas de page plutôt qu'en fin de section. Il est recommandé de procéder à une numérotation par page plutôt que par numérotation continue.

Il existe deux systèmes pour les références bibliographiques. Les deux sont utilisables, entre lesquels il faut faire un choix auquel on se tiendra tout le long du mémoire. Il ne faut pas « panacher ».

Ces deux systèmes sont présentés plus longuement ci-dessous (sections 4 et 5).

1) Le premier système consiste, pour les références bibliographiques, à s'appuyer sur les notes de bas de page, où l'on indique *l'intégralité* de la référence (du moins la première fois que la référence est mentionnée ; les fois suivantes, on peut recourir aux abréviations du type *Ibid.*, *op. cit.*, *loc. cit.*, dont l'usage est détaillé dans la section 4).

2. Le deuxième système consiste à insérer dans le texte lui-même un renvoi à la bibliographie qui, entre crochet, indique le nom de l'auteur, le millésime et, éventuellement la page : [Durkheim, 1897, 23]. Si, plusieurs publications d'un même auteur datant de la même année, sont citées dans le mémoire, on recourt à un système d'index : [Durkheim, 1897a] ; [Durkheim, 1897b]. La bibliographie en fin de mémoire doit comporter *tous* les documents cités entre crochets (et elle en donne la référence intégrale).

N.B. (valable pour les deux systèmes): Il est parfois nécessaire de faire un premier classement thématique dans la bibliographie. La distinction du type de sources s'impose en particulier dans le cas d'un travail sur archives. Il faut établir une liste spécifique pour les articles de journaux.

On trouvera ci-dessous des recommandations plus précises sur un certain nombre de points. Ces recommandations consistent essentiellement en des extraits du *Tapuscrit*, Paris, Éd. EHESS. 1971-1999.

Section 1. Titres (du mémoire, des chapitres, des sections.....	3
Section 2 : Les citations .....	3
Section 3 : Mention des auteurs et des titres dans le texte courant.....	5
Section 4 : Les notes .....	6
Section 5 : Méthode basée sur le classement des références par noms d'auteurs et dates de publication.....	9
Section 6 : Bibliographie .....	10
Section 7 : Citation de documents consultés sur Internet .....	12

## SECTION 1 : TITRES (du mémoire, des chapitres, des sections, ...)

Les titres doivent être choisis de manière à faire connaître le contenu et à faciliter l'approche du lecteur.

Il faut veiller en particulier :

- à éviter toute ambiguïté et toute rédaction qui pourrait induire en erreur sur le sujet traité.
- à bien présenter les titres : faire attention notamment, quand les titres couvrent plusieurs lignes, à les découper selon le sens et la logique, en évitant toute coupure de mot. Si les lignes sont de longueurs différentes, il faut les disposer de préférence selon l'ordre d'une pyramide inversée. Ne pas mettre de point final dans les titres. Éviter les autres ponctuations, et ne maintenir que celles qui sont indispensables à la compréhension du titre.

## SECTION 2 : LES CITATIONS

**Tout emprunt à un texte scientifique ou à une œuvre intellectuelle doit être « sourcé »** (la référence de l'emprunt doit être indiquée) **et dûment signalé comme tel**. En l'absence de ces précautions, l'emprunt constitue un *plagiat*, lequel constitue une fraude grave passible de poursuites et de sanctions.

On peut reprendre une idée à un auteur, en reprenant les mots exacts qu'il a employés (il s'agit alors d'une citation) et ou en la reformulant avec d'autres termes (il s'agit alors d'une paraphrase). Dans les deux cas, la référence originale doit être indiquée. Dans le cas d'une citation, l'usage des guillemets est obligatoire (même s'il s'agit d'une phrase courte ou d'un fragment de phrase) et toute modification, même mineure, doit être indiquée (la suppression d'un mot est, par exemple signalée par des points de suspension placés entre crochets : [...]).

Les citations se placent entre guillemets (« ... »).

### *Règles de ponctuation à l'intérieur des citations*

La ponctuation se place à l'intérieur des guillemets si elle appartient à la citation, à l'extérieur des guillemets si elle se rattache au reste de la rédaction.

Turgot critiquera Law d'avoir cru que « la monnaie n'est qu'une richesse de signe dont le crédit est fondé sur la marque du prince ». [le point est à l'extérieur de la citation]  
« De 1580 à 1780, on trouvera encore, dans les jardins du Sud, une infinie variété de Romaines vertes et blondes, de *laitues d'Italie*, de *Gênes*, rouges, vertes et blanches. » [le point est à l'intérieur de la citation].

Supprimer le point final de la citation si cette dernière est suivie par une virgule, d'un point d'interrogation ou d'exclamation, dans le cours de la phrase dont elle fait partie.

Exemples :

« Nous ne réclamerons jamais contre cette inégalité qui fut toujours nécessaire », telle était bien rune des certitudes de sa *Politique naturelle*.  
A-t-il dit : « Je reviendrai » ?

Ne mettre qu'une ponctuation, avant le guillemet final, si – à l'intérieur d'une phrase – une citation est annoncée par deux-points, et formant elle-même une phrase complète, se

termine par la même ponctuation (point, point d'interrogation ou d'exclamation) que la phrase du texte courant dans laquelle elle est comprise.

Exemple :

Comme l'écrit en 1666 une vertueuse matrone : « si quelqu'une de nous eût mangé des asperges et des artichauts, on l'aurait montrée au doigt ; mais aujourd'hui les jeunes filles sont plus effrontées que les pages de cour. »

A-t-il dit : « Reviendrai-je ? »

En revanche, il faut mettre les deux ponctuations si elles ne sont pas identiques dans la citation et dans la phrase comprenant la citation.

A-t-il dit : « Quel grand malheur ! » ?

Pour une citation à l'intérieur d'une citation, il est préférable de recourir à un deuxième niveau de guillemets ("...") qui viennent encadrer les termes devant eux-mêmes être guillemetés à l'intérieur d'une citation.

Exemple :

« On a porté des jugements sévères tant sur Fénelon – “féodal ranci” - que sur Saint-Simon, ‘ce duc sans la vétille’. »

### *Présentation des citations*

Il est d'usage de maintenir les citations courtes dans le cours du texte, mais de sortir les citations longues (quatre lignes ou plus ; deux vers ou plus) en les présentant en alinéas, séparés du texte par un double interligne.

Il ne serait pas sans ironie que nous rapportions à ce propos ce que disait Voltaire :

« Une grande bibliothèque a cela de bon qu'elle effraie celui qui la regarde. Deux cent mille volumes découragent un homme tenté d'imprimer : mais malheureusement il se dit bientôt à lui-même : ‘On ne lit point tous ces livres-là, et on pourra me lire.’ Il se compare à la goutte d'eau qui se plaignait d'être confondue et ignorée dans l'Océan. »

Et il ajoutait plus loin : « Ceux qui ne sont que compilateurs [...] resteront toujours goutte d'eau. »

### *Fidélité aux citations*

Les citations doivent être en tout point conformes au texte original (orthographe, ordre des mots, ponctuation) et toute modification, de quelque sorte qu'elle soit, doit être indiquée clairement.

Les **éléments ajoutés** sont placés entre crochets :

« Il [l'accent] lui donne le sentiment et la vérité. »

« Un langage est un ensemble (fini ou infini) de phrases, chacune finie en longueur et construite par concaténation [c'est-à-dire : enchaînement, nda]. »

On peut utiliser les abréviations « nda » pour « note de l'auteur ».

Les **éléments supprimés** sont remplacés par trois points de suspension, mis entre crochets [...]. Les autres ponctuations ne sont pas modifiées.

« C'est celle que les enfants parlent avant de savoir parler [...], ce n'est point le mot qu'ils entendent. »

La suppression d'un ou plusieurs vers complets, ou d'un ou plusieurs paragraphes, est indiquée par une ligne de points.

« Mais les leitmotiv de cet art  
Seront toujours les morceaux de lard. »

.....

« Avant de finir, quelques mots :  
La choucroute avec escargots,  
Pour ceux qui sans dégoût les aiment,  
Est excellent mets de carême. »

Il existe quelques **modifications courantes et admises** :

- Attribuer une majuscule initiale au premier mot d'une citation qui ne s'intègre pas grammaticalement au texte qui précède, même si ce mot est orthographié avec une minuscule initiale dans le texte original.
- Mettre en italiques des mots qui ne sont pas en italiques dans le texte original, si l'on souhaite leur accorder une importance particulière, et pour autant que l'on signale ces changements, soit dans le texte, soit en note.

Exemple :

On ne peut pas « faire l'économie de cette *puissance irrationnelle* » (c'est nous qui soulignons).

- Supprimer la ponctuation finale (voir ci-dessus).

### SECTION 3 : MENTION DES AUTEURS ET DES TITRES DANS LE TEXTE COURANT

#### *Noms d'auteurs*

Ne pas les dactylographier en majuscules, sauf la première lettre.

Donner plutôt les prénom et nom d'un auteur qu'on cite pour la première fois, et le nom seul ensuite. Éviter les titres de civilité et autres.

#### *Titres d'œuvres*

Les considérer chacun comme un ensemble, même si, grammaticalement, ils font partie intégrante de la rédaction. Respecter les mêmes règles typographiques que dans les bibliographies (titres de livres en italiques, titres d'articles entre guillemets, etc.)

- Si les titres ne comportent pas d'article initial, on les cite tels quels, sans ajouter d'article.

┆ L'auteur de *Tristes tropiques* (et non des *Tristes ...*)

- Titres avec article initial :

- *Article non modifié par le contexte* : le considérer comme une partie du titre ; citer le titre intégralement, sans modification, quelle que soit la construction grammaticale.

┆ Il allait achever *L'Archéologie du savoir*

┆ L'auteur de *L'Ancien Régime et la Révolution*

- *Article modifié par le contexte* (article contracté, adjectif possessif, etc.) : ne pas le considérer comme une partie du titre, et reporter la lettre majuscule initiale au mot suivant.

┆ • Baltrusaitis, dans son *Moyen Âge fantastique*

┆ • Ce récent article du *Monde*

## SECTION 4 : LES NOTES

On distingue l'appel de note, d'une part, et la note elle-même, d'autre part.

### *Présentation des notes*

Si les notes sont numérotées, le numéro de la note peut être suivi d'un point et d'un espace. Si les notes sont repérées par des astérisques, ceux-ci peuvent être suivis d'un espace.

Mettre toujours une lettre majuscule initiale au premier mot de la note et un point à la fin du texte de la note.

8. Cf. p. 129, graph. 4.

9. Le document relatif à cette transaction a été publié très rapidement, mais sa diffusion a été aussitôt interdite, et ce n'est qu'une dizaine d'années plus tard que nous avons pu en faire état dans nos bilans.

10. En 1935 et 1937.

**Les notes de contenu** : ce sont les notes qui consistent en commentaires, explications, traductions, etc. Elles développent un point particulier du texte courant, et comportent, ou non, des références à leur appui.

On les saisit en suivant les principes adoptés pour l'ensemble du manuscrit, mais on maintient les éventuelles références à la place où elles interviennent dans la rédaction, en mettant entre parenthèses ceux de leurs éléments qui ne sont pas nécessaires à la construction grammaticale. Saisir les références elles-mêmes comme celles des notes de référence (écrire les noms d'auteurs en lettres minuscules, qu'ils soient ou non dans la partie de la référence donnée entre parenthèses).

1. À la suite de J. Kristeva (« Bakhtine, le mot, le dialogue et le roman », *Critique*, n°239, avr. 1967, p. 438-465), on désignera les écritures doubles sous le nom de paragrammatisme.

2. Parmi les autres travaux du même auteur, il faut citer *Figures* (Paris, Éd. du Seuil, 1966).

3. Le passage suivant est bien plus explicite : « Le prix commun s'entend d'un jour Saint-Remy à l'autre ». (*Arch. comm. de Châteaudun*, HH 1.)

4. A. Thierry lui-même s'était fait le théoricien de cette histoire narrative : « On a dit que le but de l'histoire était de raconter, non de prouver. » (*Récits des temps mérovingiens*. Paris, J. Tessier, 1840, t. 2, p. 357.)

**Les notes de référence** : elles interviennent le plus souvent à l'appui de citations, d'assertions, de données chiffrées, etc. Il peut s'agir soit de références bibliographiques, soit de références croisées (*i.e.* au document lui-même).

*Les références bibliographiques* consistent à renvoyer à des sources – le plus souvent écrites – qu'il convient de citer avec toute la précision possible pour faciliter les recherches du lecteur qui souhaiterait les consulter.

N.B. Les notes bibliographiques sont d'un usage très répandu, voire traditionnel, en France. Elles constituent néanmoins des appareils encombrants, d'une consultation plus ou moins aisée, et font fréquemment double emploi avec les bibliographies et listes de sources publiées à la fin de la plupart des travaux scientifiques. Pour éviter ces doubles emplois, tout en élaguant les notes, donnez de préférence, à la fin du manuscrit, une bibliographie indiquant les références complètes de toutes les sources citées, et ne mentionnez en notes que des

références abrégées, à partir desquelles le lecteur peut sans difficulté retrouver les références complètes figurant dans la bibliographie.

*Les sources citées pour la première fois* : on donne leurs références complètes, en suivant d'aussi près que possible les schémas indiqués ci-après.

Pour relever les références, il faut avoir sous les yeux les publications auxquelles on renvoie. On les établit, pour les ouvrages (livres brochures, etc.), d'après la page de titre [les indications qui ne figureraient pas sur la page de titre peuvent se trouver au verso de la page de titre ou à l'achevé d'imprimer).

*Les sources déjà citées* : on donne leurs références en abrégé, en veillant à ne créer aucune ambiguïté et à ne pas faire perdre de temps au lecteur.

\* Si deux références qui se suivent renvoient à la même source, on utilise l'abréviation *ibid.* (de *ibidem* : au même endroit), suivie soit de la ponctuation adaptée au contexte si la référence se termine ici, soit d'une virgule et des précisions propres à la nouvelle référence, puis enfin de la ponctuation adaptée au contexte, si l'on renvoie à un autre passage.

Une première note fait référence à un ouvrage :

1. G. Dumézil, *Idées romaines*, Paris, Gallimard, 1969, p. 47-59.

Si la note suivante fait référence au même ouvrage (et au même passage), on écrit :

2. *Ibid.*

Si la troisième note fait toujours référence au même ouvrage, mais à un autre passage, on écrit :

3. *Ibid.*, p. 102.

N.B. : on n'emploie pas *ibid.* quand un grand nombre de pages sépare les deux références, ou quand le nm de l'auteur ou le titre du périodique sont les seuls éléments inchangés.

\* Si l'on doit citer une source qui a déjà été citée mais qui n'est pas la dernière référence citée : on indique le nom de l'auteur, suivi soit de l'abréviation *op. cit.* et de précisions propres à la nouvelle référence, soit de l'abréviation *loc. cit.*

Une première note renvoie à un livre qui n'a pas encore été cité (on indique la référence sans abréviation) :

1. R. Aron. *Dix-huit leçons sur la société industrielle*. Paris, Gallimard, 1962, p. 112-117.

Une deuxième note renvoie à un article qui n'a pas encore été cité (on indique également la référence intégrale) :

2. G. Rochecorbon, « Le 'contrôle' de la campagne électorale », *Revue française de science politique*, 16 (2), avril 1966, p. 260-261.

Une troisième note renvoie à l'ouvrage cité en note 1 (mais à un autre passage). On écrit :

3. Aron, *op. cit.*, p. 125.

Une quatrième note renvoie à un autre ouvrage de l'auteur cité en note 1 (on indique la référence intégrale) :

4. R. Aron, *D'une sainte famille à l'autre : essais sur les marxismes imaginaires*, Paris, Gallimard, 1969, p. 279-307.

Une cinquième note renvoie à l'article cité en note 2 (on recourt à l'abréviation *loc. cit.*) :

5. Rochecorbon, *loc. cit.*

Une sixième note renvoie à l'ouvrage cité en note 4 (mais à un autre passage) :

6. Aron, *D'une sainte famille...*, *op. cit.*, p. 303.

Une septième note renvoie à un ouvrage d'un auteur du même nom que celui cité en notes 1, 3, 4 et 6 (on écrit la référence intégralement).

7. J.-P. Aron, *Essai sur la sensibilité alimentaire à Paris au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Colin, 1967, p. 77.

Une huitième note renvoie à l'ouvrage cité en note 1 (et au même passage) :

8. R. Aron, *Dix-huit leçons...*, *op. cit.*

Si plusieurs sources citées dans la même note, on peut :

a) rédiger *un texte de liaison* qui présente les références, complètes ou abrégées, comme celles des notes de contenu (cf. *supra*).

1. La naissance de l'Académie de médecine est communiquée à toutes les intendances : en Bretagne, par exemple, à Petiet. Sur Petiet, cf. H. Fréville, *L'Intendance de Bretagne* (Rennes, Plihon, 1953, vol. 3, p. 16-20). Petiet fut dès ses débuts spécialisé dans les questions de bienfaisance, et bomba lui-même malade (*ibid.*, p. 133).

- Présenter les références *sans texte de liaison*, en les séparant par des points-virgules ou des tirets :

1. D. Mornet, *Les Origines intellectuelles de la Révolution française : 1755-1787*, Paris, A. Colin, 1947, p. 145-149 ; D. Richet, « Autour des origines idéologiques lointaines de la Révolution française : élites et despotisme », *Annales : Économies, Sociétés, Civilisations*, 24 (1), janv.-févr. 1969, p. 1-23.

*Sources citées partiellement dans le texte courant :*

Présenter les références, complètes ou abrégées, selon les principes adoptés pour l'ensemble du manuscrit. Ne pas reprendre dans les notes les éléments de références donnés dans le texte courant.

. Texte courant :

... au sens qu'E. Benveniste a donné à ce mot<sup>1</sup>. De leur côté, J. Laplanche et J.-B. Pontalis, qui viennent d'achever un *Vocabulaire de la psychanalyse*<sup>2</sup>, ont aussi abordé ce thème. Nous reprendrons ci-dessous quelques lignes de l'avant-propos dans lequel Benveniste tente de résumer son entreprise<sup>3</sup>.

. Notes

1. *Le Vocabulaire des institutions indo-européennes*, t. 1. *Économie, parenté, société*, Paris, Éd. de Minuit, 1969, chap. 9.

2. Paris, Presses universitaires de France, 1967.

3. Cf. p. 9 (ou, selon la méthode adoptée, cf. *op. cit.*, p. 9).

*Sources citées de seconde main*

Reprendre les références telles qu'elles sont indiquées dans les publications que l'on a entre les mains, et les accompagner des mentions appropriées : « X citant », « cité par X », « cité dans », etc.

1. Cité sans référence par J.-P. Sartre dans son article « Sartre par Sartre », *Nouvel Observateur*, n°272, 26 janv.-1<sup>er</sup> mars 1970, p. 41.

2. R. Barthes, « Le discours de l'histoire », *Information sur les Sciences sociales*, 6 (4), août 1967, p. 74, citant C. Jullian, *Extraits des historiens français du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1951, p. lxxiii.

3. « Sitôt qu'il y a dans le monde des connaisseurs de chevaux, on voit apparaître des coursiers remarquables. C'est qu'il y a toujours eu de tels coursiers, mais les connaisseurs sont bien rares. » (Han Yu, *Considérations sur les coursiers...*, 815, cité par J. Paulhan, *Les Fleurs de Tarbes ou la Terreur dans les lettres*, Paris, Gallimard, 1941, p. 75).

*Références croisées* : ce sont les renvois que des passages du mémoire peuvent comporter à d'autres passages du mémoire.

Les mettre de préférence en note, entre parenthèses dans les notes de contenu, sans parenthèses dans les notes de référence. Indiquer le (ou les) numéro(s) de la (ou des) page(s) où se trouve(nt) le (ou les) passage(s) faisant l'objet de la référence, ou le (ou les) numéro(s) du (ou des) chapitre(s), partie(s), etc., faisant l'objet de la référence.

Faire précéder les précisions propres à la référence de mentions telles que « voir ci-dessus/dessous », « cf. *supra/infra* », etc., qui sont à peu près équivalentes, et qu'il y a lieu de choisir une fois pour toutes.

1. On se rappellera les prévisions que nous avons formulées avant l'enquête (voir ci-dessus, p. 37).
2. Voir ci-dessous, p. 538.

## SECTION 5 : MÉTHODE BASÉE SUR LE CLASSEMENT DES RÉFÉRENCES PAR NOMS D'AUTEURS ET DATES DE PUBLICATION

### *Appels de références*

Les appels de références sont placés dans le texte courant entre crochets (ou entre parenthèses).

Entre les crochets, on indique :

1. Le nom de l'auteur (pas le prénom), à moins qu'il ne figure dans le texte courant (en quel cas, on le supprime à l'intérieur des crochets).
- 2, la date de publication (si l'on mentionne plusieurs œuvres du même auteur qui ont été publiées la même année, ajouter, après le millésime, un indice – a b, c, etc. – qui permette de distinguer les différentes références).
3. Le cas échéant, les pages auxquelles on renvoie.

Exemple :

David Bloor [1976], principal initiateur du programme fort en mathématiques, oppose sociologie des mathématiciens et sociologie des mathématiques.

Bloor fut stimulé dans son entreprise par la fiction de Imre Lakatos grâce à laquelle cet épistémologue montrait comment le problème d'Euler relatif aux polyèdres avait été traité et résolu, au milieu du XIXe siècle, par conjectures et réfutations [Lakatos, 1984].

Si l'on adopte cette méthode, il est conseillé de présenter la bibliographie par ordre alphabétique (sans y introduire de sections thématiques), et les références d'un même auteur par ordre chronologique (en tenant compte des éventuels indices). Dans la bibliographie, l'année de publication (suivie éventuellement de l'indice) vient après le nom de l'auteur.

Mettre en gras le nom des auteurs peut faciliter la lecture. Le nom d'un auteur, cité plusieurs fois, peut être remplacé par un tiret demi-cadratin.

Exemple :

**Bloor D., 1976.** *Knowledge and Social Imagery*, New York, Routledge and Kegan Paul.

**Foucault M., 1963.** *Naissance de la clinique*, Paris, Presses Universitaires de France.

— **1994a.** « Médecins, juges et sorciers au XVII<sup>e</sup> siècle » dans M. Foucault, *Dits et écrits*, Paris, Gallimard, Tome 1 (1954-1969), pp. 753-765.

— **1994b.** « La politique de santé au XVIII<sup>e</sup> siècle » dans M. Foucault, *Dits et écrits*, Paris, Gallimard, Tome 3 (1976-1979), pp. 13-27.

**Lakatos I., 1984.** *Preuves et réfutations*, Paris, Hermann.

## SECTION 6 : BIBLIOGRAPHIE

Une bibliographie est un inventaire de sources – la plupart du temps écrites, publiées ou non –, dans lequel on recense tous les documents existant sur un sujet, une période, etc. Elle peut revêtir des formes variées : exhaustive ou sélective, analytique ou signalétique, commentée (avec résumés, notes critiques, etc.)

On peut avoir à présenter soit un travail de caractère strictement bibliographique, soit une bibliographie donnée à l'appui d'un texte ou d'une étude. Dans ce dernier cas, faire état des sources que l'on considère comme intéressantes par rapport au sujet traité, même si elles n'ont pas été utilisées pour l'élaboration du travail et, inversement, ne pas retenir celles dans lesquelles on aurait simplement relevé des citations, par exemple, mais qui développeraient des thèmes très différents.

### *Titre de la section bibliographique*

Les titres de « bibliographie sélective », « références » ou « sources consultées », etc., s'avèrent souvent des termes plus appropriés que le mot « bibliographie » employé seul.

### *Présentation générale*

La présentation doit être pensée en fonction des utilisateurs, aussi bien pour ce qui est de l'intelligence du classement que de la précision des références et de la facilité de consultation.

### *Le classement des références*

Le classement est indispensable, à moins que la liste des références ne soit très courte (moins d'une dizaine).

Il faut choisir un type de classement en tenant compte à la fois du caractère du travail et des besoins des utilisateurs : ordre alphabétique des noms d'auteurs ou des titres, catégories de sources, périodes couvertes, sujets traités, etc., en évitant toutefois l'abus des divisions, de façon à ne pas compliquer inutilement la simple recherche de références. Classer les références à leur tour, par ordre alphabétique, chronologique ou autre, à l'intérieur de chacune des éventuelles catégories du classement.

Si les références sont données autrement que par ordre alphabétique, ajouter une note expliquant le mode de classement adopté.

### *Présentation des différents types de références*

On peut indiquer le prénom des auteurs, ou s'en tenir à leurs initiales. On peut indiquer, ou non, le nombre de pages des ouvrages. Les usages concernant l'ordre des éléments et la ponctuation peuvent aussi légèrement varier.

Sur tous ces points, il faut faire des choix et s'y tenir tout le long de la bibliographie.

Un usage fréquent consiste, pour les livres à indiquer le nom de l'auteur, le titre (suivi du sous-titre, après un point-virgule), la ville d'édition, l'éditeur, l'année, le nombre de pages. Le nom de la collection peut être inséré s'il figure sur la couverture de l'ouvrage après le nom de l'éditeur.

### *Pour l'indication du nom des auteurs :*

Si le livre a plusieurs co-auteurs, on indique successivement leurs noms en les séparant par des virgules. Au-delà de quatre auteurs, on peut recourir à l'abréviation « et al. ».

Pour des ouvrages collectifs, on indique le nom des coordinateurs suivis de l'indication (*ed.*) ou (*dir.*).

*Un auteur :*

Francastel (P.), *La Figure et le lieu : l'ordre visuel du Quattrocento*, Paris, Gallimard, 1967, 362 p.

*Deux auteurs :*

Bourdieu (P.), Darbel (A.), *L'Amour de l'art : les musées et leur public*, Paris, Éd. de Minuit, 1966, 217 p.

*Trois auteurs :*

Launay (R.), Debroise (G.), Bcaufrère (J.-P.). *L'Entreprise agricole*, Paris, A. Colin, 1967, 365 p.

*Quatre auteurs :*

Wylie (L.), Christian (W.), Ménil (G. de), Yager (T.), «Habitat et migrations à Chanzeaux (Maine-et-Loire)», *Études rurales*, n°29. Janv.-mars 1968, p. 62-102.

*Plus de quatre auteurs :*

Auby (LM.), Baudet (P.), Boule {L.}, et al., *Traité de science administrative*, Paris/La Haye, Mouton, 1966, 901 p.

*Un auteur/éditeur (editor) :*

Reynaud (J.-D.) (ed.), *Tendances et volontés de la société française*, Paris, SEDEIS, 1966, 501 p.

*Deux auteurs/éditeurs (editors) :*

Boudon (R.), Lazarsfeld (P) (eds.), *L'Analyse empirique de la causalité*, Paris/La Haye, Mouton, 1966, 304 p.

*U/I auteur/collectivité :*

École Pratique des Hautes Études. Section des Sciences Économiques et Sociales, *Annuaire 1968-1969: documents, rapports, chroniques*. Paris. EPHE, 1969, 340 p.

*Un auteur anonyme (identifié)*

[Choiseul, duc E. F. de], *Mémoire historique sur la négociation de la France et de l'Angleterre, depuis le 23 mars 1761 jusqu'au 20 septembre de la même année, avec les pièces justificatives*, Paris, Imprimerie Royale, 1761, iv+196 p.

*Sans auteur :*

*Petit Larousse*, Paris, Larousse, 1969, 1798 p.

*Pour l'indication des titres des références*

On met en italiques les titres d'ouvrages et de périodiques, entre guillemets le titre des articles.

Pour les périodiques, on indique le cas échéant la tomaisson (ou le volume) suivie du numéro indiqué entre parenthèses, puis l'année (ou plus précisément la date) de parution.

*Titre d'ouvrage (livre, brochures. etc.) :*

König (R.), *Sociologie de la mode*, Paris, Payot, 1969, 187 p.

*Un titre de contribution dans une publication non périodique (notamment un ouvrage collectif) :*

Le Bras (G.), « Histoire et droit romain », in R. Chevallier (ed.), *Mélanges d'archéologie et d'histoire offerts à André Piganiol*, Paris, SEVPEN, 1966, 3 vol., 1772 p.

*Un titre d'article dans une publication périodique*

Touraine (A.), « Les mouvements sociaux : objet particulier ou problème central de l'analyse sociologique », *Revue française de sociologie*, 25 (1), 1984, p. 3-19.

*Un titre bilingue*

« État des recherches en sciences sociales (janvier 1967-octobre 1968)/Surveys of research in the social sciences (January 1967-October 1968) », *Information sur les sciences sociales/Social Science Information*, 8 (1), feb. 1969, p. 171-197.

*Un titre d'une œuvre en plusieurs tomes dont chaque tome a son propre titre*

Lévi-Strauss (C.), *Mythologiques, t. 1, Le cru et le cuit*, Paris, Plon, 1964, 402 p.

Lévi-Strauss (C.), *Mythologiques, t. 2, Du miel aux cendres*, Paris, Plon, 1964, 452 p.

Pour les titres d'ouvrages et articles en français, le premier mot et le premier substantif prennent une majuscule. Pour les titres d'ouvrages en anglais, tous les mots de plus de trois lettres prennent une majuscule. Pour les titres d'ouvrages en allemand, le premier mot du titre et tous les substantifs prennent une majuscule.

Christian Baudelot, Roger Benoliel, Hubert Cukrowicz et Roger Establet, *Les Étudiants, l'emploi, la crise*, Paris, Maspero, 1981.

Marie Jahoda, Paul F. Lazarsfeld et Hans Zeifel, *Die Arbeitslosen von Marienthal. Versuch über die Wirkungen langdauernder Arbeitslosigkeit*, Leipzig, Hirzel, 1933.

Werner J. Cahnman et Rudolf Heberle (éds), *Ferdinand Tönnies. On Sociology: Pure, Applied, and Empirical. Selected Writings*, Chicago/Londres, The University of Chicago Press, 1971.

## SECTION 7 : CITATION DE DOCUMENTS CONSULTÉS SUR INTERNET

Pour la citation de sources sur Internet, on pourra se référer à :

**Gingras, François-Pierre**, « **Comment citer des sources sur Internet dans un travail scientifique** », <http://aix1.uottawa.ca/~fgingras/metho/citation.html>, **21 mars 2005**.

Mars 2015